



Madame, Monsieur, Chers éleveurs,

A l'image du monde de l'élevage en France, l'ACS Sarthe est constituée pour une bonne part d'éleveurs amateurs.

5 à 10 chevaux, quelques hectares, du matériel agricole et de bricolage, des véhicules, utilisation de prestataires de services, ...

Cela ressemble à une petite entreprise qui peut fonctionner avec un budget annuel allant de quelques milliers d'euros à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Dans cette description, vous retrouvez sans doute quelques similitudes avec votre élevage.

Défiscalisation, statuts social, respect et évolution de la réglementation, reconnaissance, perception d'aides publiques, ...

sont autant de sujets qui peuvent vous amener à réfléchir sur votre statut d'éleveur amateur.

Devez vous ou pouvez vous avoir un statut d'éleveur professionnel? Quels en sont les avantages et les inconvénients?

Seul un spécialiste de la gestion agricole peut répondre à ces questions. c'est pourquoi, avec l'aide d'un intervenant de l'AS CEFIGA (centre de gestion et de fiscalité agricole -

www.cefiga.fr), nous vous invitons à venir en discuter le 19 mars 2010 à 20h30 à la Maison des agriculteurs 1er étage, 9 rue Jean Grémillon au Mans Cedex 2 .

Les compétences du l'AS CEFIGA ne sont plus à prouver, elle s'occupe déjà de plusieurs structures gérées par des adhérents de l'ACS Sarthe.

Vous pouvez venir accompagné d'amis (même non adhérents à l'ACS) intéressés par le sujet.

Cette réunion est ouverte aux adhérents de toutes les ACS des pays de la Loire.

Nous vous transmettrons un ordre du jour plus précis début mars.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à nous contacter : acs.sarthe72@gmail.com

PS: afin d'organiser cette réunion dans de bonnes conditions matériel, veuillez nous faire part de votre participation avant le 12 mars, de même une contribution de 2 € / personne sera demandée afin d'organiser un petit pot de l'amitié en fin de réunion.

Meilleurs sentiments associatifs.

Le Comité Directeur de l'ACS Sarthe.